



DESCRIPTIF ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

**FOURNITURE DE MATÉRIELS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES
ET SPORTIVES**

O.P.

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture de matériels d'activités physiques et sportives à l'usage du SDIS de la Somme.

ARTICLE 2 : ALLOTISSEMENT

Le présent marché se décompose en deux lots :

- Lot n° 1 : Fourniture de matériels de musculation et de fitness.
- Lot n° 2 : Fourniture de matériels de sport collectif et d'éducation physique.

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Public. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier le prix avec les 3 soumissionnaires les mieux- disants.

ARTICLE 4 : ELEMENTS DE QUALIFICATION ET DESCRIPTIFS FONCTIONNELS

L'ensemble du matériel proposé sera conforme aux normes françaises et européennes. Le soumissionnaire devra produire l'ensemble des éléments attestant que les matériels fournis sont conformes aux normes en vigueur. S'il est certifié, le soumissionnaire pourra produire une copie du certificat d'assurance qualité.

ARTICLE 5 : VARIANTE

Les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 6 : OPTIONS

Huit options au lot n°1 :

- Option n°1 : 1 Chariot pour déplacements extérieurs
- Option n°2 : 1 Tuyau pour parcours sportif sapeurs-pompiers
- Option n°3 : 2 Tuyaux pour parcours sportif sapeurs-pompiers
- Option n°4 : 3 Tuyaux pour parcours sportif sapeurs-pompiers
- Option n°5 : 1 Matelas de gymnastique spécial réception
- Option n°6 : 2 Matelas de gymnastique spécial réception
- Option n°7 : 3 Matelas de gymnastique spécial réception
- Option n°8 : 4 Balances step

Cinq options au lot n°2 :

- Option n°1 : 10 Lots de 60 coupelles
- Option n°2 : 20 Piquets
- Option n°3 : 10 Pompes
- Option n°4 : 15 Décamètres
- Option n°5 : 3 Postes radios

Ces options sont décrites à l'article 25 du présent DAT

Les candidats doivent obligatoirement répondre aux options sous peine de rejet de leur offre. Le choix se fera à l'appréciation du SDIS de la Somme.

O.P.

ARTICLE 7 : LIEUX ET DELAIS DE LIVRAISON

7.1 : Lieux de livraison

Les fournitures afférentes à chacun des lots devront être livrées à l'adresse suivante :

**Pôle logistique SDIS 80
Z.A. LE CAPRON
Route de TAISNIL
80480 SALEUX**

7.2 : Délais de livraison

Le soumissionnaire précisera dans son bordereau de prix le délai de livraison de l'ensemble des matériels du lot pour lequel il répond, en jours calendaires, week-end et jours fériés inclus

Le délai de livraison débutera à compter de la notification du marché au titulaire.

ARTICLE 8 : DELAI DE GARANTIE

Le soumissionnaire précisera dans le bordereau de prix le délai de garantie.

Le délai de garantie débutera à compter de la réception des matériels par le SDIS de la Somme.

ARTICLE 9 : SERVICE APRES VENTE

Le soumissionnaire précisera dans le bordereau de prix le délai d'intervention pour un matériel en panne ou défectueux et encore sous garantie.

Il précisera en outre si un matériel de prêt sera mis à disposition pendant la durée d'indisponibilité.

ARTICLE 10 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

- Le bordereau de prix.
- Le présent Document Administratif et Technique (D.A.T).
- L'ensemble des documents attestant que les matériels fournis sont conformes aux normes en vigueur.
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS).
- Le mémoire technique.

ARTICLE 11 : JUSTIFICATIFS A PRODUIRE

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés en la matière ; dans le cas contraire, fournir une déclaration sur l'honneur ;
- Un document relatif aux pouvoirs de la personne ou des personnes habilitées à engager la société ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner ;
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Les formulaires DC 1, 2, NOTI 1 et 2 sont acceptés et disponibles à l'adresse suivante :

http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm

ARTICLE 12 : CONSTITUTION DES OFFRES

12.1 : Présentation des offres

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats. Il se compose du présent DAT et d'un bordereau de prix pour chaque lot. Les propositions des candidats seront entièrement rédigées en langue française. Le soumissionnaire est informé que l'établissement public souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'euro.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté contenant :

- Les pièces énumérées à l'article 11 « justificatifs à produire » du présent DAT,
- Le bordereau de prix **complété, daté et signé**,
- Le présent Document Administratif et Technique (DAT) **paraphé, daté et signé**,
- Le mémoire technique décrit à l'article 26 du présent DAT.

12.2 : Conditions d'envoi et de remise des offres

L'enveloppe extérieure portera l'adresse et les mentions suivantes :

<p>SDIS de la SOMME Groupement Formation 7 Allée du Bicêtre – BP 2606 80026 AMIENS Cedex 1</p> <p>MATERIELS D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES</p> <p>Ne Pas Ouvrir</p>

Les offres devront être :

- soit transmises en recommandé avec accusé de réception
- soit remises à l'adresse ci-dessus, contre récépissé.

ARTICLE 13 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date et l'heure limites de réception des offres sont fixées au **mercredi 16 septembre 2015 à 12h**.

ARTICLE 14 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 15 : CRITERE DE CHOIX

Le choix sera opéré selon les critères de choix, pondérés de la manière suivante :

- > **Prix** = 40% selon la formule (Prix le plus bas proposé / Prix du soumissionnaire) x 40
- > **Valeur technique** = 20% (jugée à partir du mémoire technique)
- > **Durée de garantie** = 20% selon la formule (Durée de garantie du soumissionnaire / Durée de garantie la + importante proposée) x 20
- > **Service après vente** = 15 % selon la formule [(Délai d'intervention le plus court / Délai d'intervention du soumissionnaire)*7,5] + 7,5 si un matériel de prêt est mis à disposition pendant la durée d'indisponibilité d'un matériel en panne ou défectueux et encore sous garantie]

- **Délai de livraison** = 5 % selon la formule (Délai le + court proposé / Délai de livraison du soumissionnaire) x 5

ARTICLE 16 : DESIGNATION DU REPRESENTANT LEGAL

Le représentant légal du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme est Monsieur le Président du Conseil d'Administration, pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 17 : PRIX

Le soumissionnaire portera obligatoirement les propositions de prix unitaire et total HT de chaque élément constitutif du lot et sa proposition de prix total HT et TTC sur le bordereau de prix afférent au lot pour lequel il soumissionne.

ARTICLE 18 : PENALITES

Par dérogation à l'article 14 du CCAG-FCS, lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, des pénalités calculées selon la formule suivante sont appliquées sans mise en demeure :

$$P = \frac{V \times R}{300}$$

P = pénalités

V = montant total du marché

R = nombre de jours de retard au calendrier

ARTICLE 19 : MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES

19.1 : Présentation des demandes de paiements

Les factures afférentes à chaque prestation seront établies en un original et 2 copies portants, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et adresse du créancier,
- le numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement,
- le numéro du marché,
- la prestation réalisée,
- le montant hors taxe de la prestation en question,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant total des prestations exécutées,
- la date de facturation.

Les factures et autres demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME
Groupement Juridique et Financier
Service Finances
7 Allée du Bicêtre – BP 2606
80 026 Amiens cedex 1

19.2 : Comptable public assignataire

Le comptable public assignataire est :

MONSIEUR LE PAYEUR DEPARTEMENTAL DE LA SOMME
27, rue de l'Amiral Courbet
80010 Amiens

19.3 : Mode de règlement

Les prestations seront payées par mandat administratif selon la réglementation en vigueur. Le délai global de paiement est de 30 jours.

ARTICLE 20 : ASSURANCES

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code Civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommages occasionnés par l'exécution du marché.

ARTICLE 21 : RESILIATION DU MARCHE

Seuls les articles 29 à 36 du CCAG-FCS., relatives à la résiliation du marché sont applicables.

ARTICLE 22 : DROIT, LANGUE ET MONNAIE

En cas de litige, seul le droit français est applicable. Les tribunaux français sont les seuls compétents.

L'unité monétaire choisie pour le marché est l'Euro.

Tous les documents, Procès Verbaux de visite, de contre visite, correspondances, factures ou modes d'emploi doivent être rédigés en français.

Si le titulaire est établi dans un autre pays de l'Union Européenne sans avoir d'établissement en France, il facturera ses prestations hors TVA et aura droit à ce que l'administration lui communique un numéro d'identification fiscal.

ARTICLE 23 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus auprès du :
Service Formation –Lieutenant Marc DECATOIRE- Tél : 03.22.97.84.04.

ARTICLE 24 : PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures des recours : Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80 011 Amiens Cedex 01 ; Téléphone : 03 22 33 61 70 ; Télécopie : 03 22 33 61 71 ; Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Greffe du Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80 011 Amiens Cedex 01 ; Téléphone : 03 22 33 61 70 ; Télécopie : 03 22 33 61 71 ; Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr

ARTICLE 25 : CLAUSES TECHNIQUES

25.1 : Clauses techniques afférentes au lot n°1

Le lot n°1 comprend l'ensemble des fournitures suivantes :

Eléments	Observations	Quantité
vélo d'entraînement	roue libre 18kgs minimum, réglage de freinage magnétique motorisé. Utilisation 6 h/jour minimum. Ordinateur avec 8 programmes d'entraînement. Poids maxi utilisateur 150 kg	1
banc développé couché avec barre guidée	Banc réglable. Disques alésage 28 mm	2
Banc décliné	Coloris de châssis : gris ; Coloris de sellerie : bleu	1

O.P.

vélo elliptique utilisation 4h/jour	roue d'inertie 20kgs mini, avec 8 programmes minimum, résistance magnétique avec plusieurs niveaux de réglages: utilisation 4h/jour	2
chaise romaine	travail des dips + barre fixe	2
Petite haltère VINYLE 1KG		2
petite haltère VINYLE 2 KG		2
petite haltère VINYLE 3 KG		2
STEP	Hauteur 15 cm minimum	54
disque caoutchouc 15 kg	Diamètre 28 mm	2
disque caoutchouc 10 kg	Diamètre 28 mm	2
disque caoutchouc 5 kg	Diamètre 28 mm	8
disque caoutchouc 2 kg	Diamètre 28 mm	8
disque caoutchouc 1 kg	Diamètre 28 mm	8
disque caoutchouc 500g	Diamètre 28 mm	8
Tapis de course	Moteur 3CV en continu jusqu'à 7,5 CV. Vitesse à réglage électronique de 0,8 à 20 km/h. Réglage de l'inclinaison de 0 à 12 %. 10 programmes d'entraînement. Utilisation 3h/jour	1
Barre Z curve		1
ressort stop disque	Diamètre 28 mm	8
petite barre althère 38 cm diamètre 28mm	Longeur 38 cm, Diamètre 28 mm	4
bande élastique fitness	Résistance 15 kg minimum	50
Sangles de suspension	Réglage de la hauteur de sangle matérialisé par 3 niveaux. Système d'équilibrage non libre	10
Vélo elliptique utilisation 10h/jour	Roue d'inertie de 15 kg. Résistance réglable par friction d'un patin sur la roue d'inertie. Utilisation 10h/jour	1
Tuyaux pour parcours sportif sapeurs-pompiers	Tuyau de 20 mètres (diamètre 45 mm), roulé en simple, maintenu par une courroie ou sangle	1
Structure Range disques	Diamètre 28 mm	1
Banc multi-position		1
Kettlebell 12 kg		8
Kettlebell 16 kg		16
Heavy-bag 10 kg		4
Heavy-bag 15 kg		4
Roulette abdos / gainage	2 poignées et 2 roues	25
Rack à haltères	Doit permettre de ranger des haltères bloqués de 2 à 44 kg	1
Haltères bloquées	En acier chrome, disques inamovibles en caoutchouc Jeu de 2 haltères de chaque poids : 4 kg / 8 kg / 12 kg / 16 kg	8
Chronomètre		25
gym ball diamètre 65 cm (ou Swiss ball)	diam: 65 cm minimum	8
Gilet lesté	Lest de 10 kg	4
Jeu de poids (2 kg, 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7,260 kg)	Métallique	1
Câble en acier gainé		5
cordeau	Système de cordeau avec 400 m de corde, 12 fiches pour traçage de terrains	1
Banc à lombaires		3
banc larry scott biceps	spécialement travail des biceps, siège réglable et support de barre	1
Corde à sauter		50

Option n°1 au lot n°1 :

<u>Eléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
Chariot pour déplacements extérieurs	Pour l'extérieur en aluminium avec roues anti-crevaisson tout terrain	1

Option n°2 au lot n°1 :

<u>Eléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
Tuyau pour parcours sportif sapeurs-pompiers	Tuyau de 20 mètres (diamètre 45 mm), roulé en simple, maintenu par une courroie ou sangle	1

Option n°3 au lot n°1 :

<u>Eléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
Tuyaux pour parcours sportif sapeurs-pompiers	Tuyau de 20 mètres (diamètre 45 mm), roulé en simple, maintenu par une courroie ou sangle	2

Option n°4 au lot n°1 :

<u>Eléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
Tuyaux pour parcours sportif sapeurs-pompiers	Tuyau de 20 mètres (diamètre 45 mm), roulé en simple, maintenu par une courroie ou sangle	3

Option n°5 au lot n°1 :

<u>Eléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
Matelas de gymnastique spécial réception	Dimension 200 x 120 x 20 cm	1

Option n°6 au lot n°1 :

<u>Eléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
Matelas de gymnastique spécial réception	Dimension 200 x 120 x 20 cm	2

Option n°7 au lot n°1 :

<u>Eléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
Matelas de gymnastique spécial réception	Dimension 200 x 120 x 20 cm	3

Option n°8 au lot n°1 :

<u>Eléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
Balance step	Appareil de proprioception avec une face arrondie et une face plane. Diamètre 50 cm	4

25.2 : Clauses techniques afférentes au lot n°2

Le lot n°2 comprend l'ensemble des fournitures suivantes :

Eléments	Observations	Quantité
Filet pour cage de football	Dimension du but : 3,92 (longueur), 1,92 (hauteur), 1,67 (profondeur)	1
chasuble réversible noir / blanc	maille ajourée polyester	70
Natte	Dimension 140 x 60 cm ; Epaisseur 8 mm ; Avec 2 œillets	100
Disque volant	Diamètre minimum 240 mm	20
mini haies 15 cm		30
mini haie: ensemble composé de jalons et cônes à trous de 35 cm H mini	ensemble composé de jalons et cônes à trous de 35 cm H mini. Longueur des jalons 1,20 m	15
échelle de vélocité		10
cerceaux extra plat diam 48 vert		18
cerceaux extra plat diam 48 bleu		18
BALLON FOOT EXT STABILISE	enveloppe polyuréthane 32 panneaux taille 5	50
BALLON FOOT FUTSAL OU FOOTBALL	32 panneaux polyester- bourrage ouate	50
BALLON HANDBALL		5
BALLON BASKET-BALL taille 7	ballon 12 panneaux- taille 7 - polyuréthane	10
BALLON VOLLEY-BALL	enveloppe pu soft touch 18 panneaux	10
socle lestable pour insérer des cerceaux et jalons		20
Sifflet poire		25

Option n°1 au lot n°2 :

Eléments	Observations	Quantité
Lot de 60 coupelles	Hauteur 4 à 5 cm, diamètre 18 à 22 cm	10

Option n°2 au lot n°2 :

Eléments	Observations	Quantité
Piquets	Diamètre compris entre 0,6 et 1,2 cm ; Longueur comprise entre 20 et 30 cm	20

Option n°3 au lot n°2 :

Eléments	Observations	Quantité
Pompe		10

Option n°4 au lot n°2 :

Eléments	Observations	Quantité
Décamètre	Longueur 20 mètres	15

Option n°5 au lot n°2 :

Eléments	Observations	Quantité
Poste radio		3

ARTICLE 26 : MEMOIRE TECHNIQUE

Le soumissionnaire joint obligatoirement à son offre un mémoire technique comprenant les fiches techniques des produits.

ARTICLE 27 : DEROGATIONS

L'article 10 du présent DAT déroge à l'article 4 du CCAG-FCS,

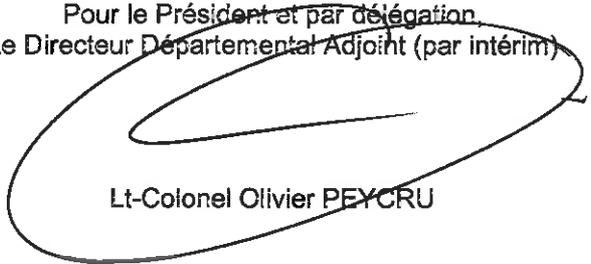
L'article 18 du présent DAT déroge à l'article 14 du CCAG-FCS.

A....., le

Le Soumissionnaire

Amiens, le **17 AOU 2015**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Départemental Adjoint (par intérim)



Lt-Colonel Olivier PEYCRU